

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 5      Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RH - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**RH - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

- VU l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, pour la période du 28 juin au 03 septembre 2022, afin de garantir la continuité du service à la médiathèque intercommunale,

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De créer un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet pour la période du 28 juin au 03 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente